



Édition février 2021

# Services de garde : comment ça marche ?

En décembre dernier, vous avez reçu le feuillet [Petite enfance en temps de COVID-19 : 14 moments clés](#), un document qui mettait en lumière les réalités auxquelles le réseau doit faire face. À la suite de cet envoi, vous avez exprimé le souhait d'être tenu à jour des enjeux et actualités en petite enfance. Nous vous présentons donc le bulletin **Services de garde : comment ça marche ?** afin que vous puissiez être informés des grandes lignes du réseau.

## L'actualité

Depuis quelques temps, il ne se passe pas une semaine sans qu'un article soit publié à propos de l'impossibilité des parents à trouver une place dans un service de garde. Le manque de places se fait ressentir de plus en plus et les familles québécoises se retrouvent dans des situations bien fâchantes. Des parents avec des professions considérées comme essentielles en ce temps de pandémie se retrouvent à la maison avec leur enfant, des parents doivent prolonger leur congé parental, des parents doivent interrompre leurs études ou leur carrière, faute de ressources. Récemment, nous avons sondé les parents sur le terrain et les [témoignages](#) ne font que s'accumuler. Nous vous invitons à les consulter.

Témoignages

## La question qu'on ne se pose pas

Quel est le mandat des comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (les CCO) ?

À la demande du ministère de la Famille, le comité consultatif se réunit pour :

- Conseiller le Ministre, lors de toute demande de permis de garderie, sur l'appréciation des critères de faisabilité, de pertinence et de qualité du projet de garderie;
- Conseiller le Ministre sur toute demande d'un titulaire d'un permis de garderie visant à augmenter le nombre maximum d'enfants indiqué à son permis ou à changer définitivement l'emplacement de son installation afin d'offrir ses services sur un autre territoire;
- Conseiller le Ministre sur les besoins et les priorités pour la répartition de nouvelles places dont les services de garde sont subventionnés, ainsi que pour analyser tous les projets reçus et pour faire des recommandations au ministre dans le cadre de la répartition des nouvelles places prévues;
- Conseiller le Ministre lorsque ce dernier réaffecte des places.

Les CCO sont prévus dans le cadre de la [Loi sur les services garde éducatifs à l'enfance](#) (article 103.5 et suivants). Il est important de se rappeler que le mandat des CCO n'inclut pas d'évaluation en amont des besoins de leur territoire.

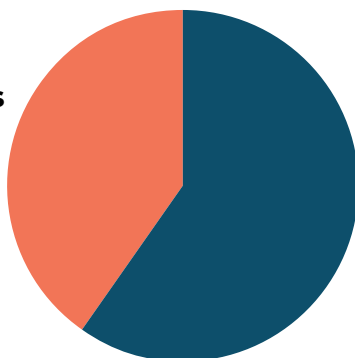
## L'angle mort

On compte officiellement **91604** places en services de garde en milieu familial.

Environ **30000** de celles-ci ne sont pas attribuées, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de responsables de service de garde en milieu familial qui les opèrent.

**30000** places qui ne sont pas occupées par des enfants. Ceci, sans compter les responsables en service de garde en milieu familial (RSG) qui comptent en moyenne 4 enfants par installation.

30000 places  
**non-occupées**



91604 places  
en services de garde  
en milieu familial

## Les chiffres du moment

Pour l'appel de projets des **4359 places annoncées** en octobre 2020, il y a eu **319 projets déposés**, totalisant **17 802 places** qui pourraient être développées en CPE.

Ces projets de développement en CPE correspondent à **408 % de plus** que ce qui a été annoncé par le Ministère. Ce chiffre n'inclut pas les promoteurs qui n'ont pas déposé leur projet, car leur territoire n'était pas ciblé par cet appel de projets.

[Consultez l'article de La Presse](#) à ce sujet.

## L'initiative

La [MRC du Granit](#) a créé un « Comité Garderie afin d'évaluer la situation et suggérer différentes stratégies pour y remédier. L'objectif principal de celui-ci étant de bonifier l'offre de garderie dans la région. »

## La comparaison

Nombre de places non-subventionnées existantes à Montréal : **27 996**

Nombre de places non-subventionnées existantes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : **aucune.**

Les garderies privées non-subventionnées n'ont aucune responsabilité de couvrir un territoire donné.

Vous souhaitez en savoir plus sur la réalité de votre circonscription? Les services de garde sur votre territoire sont toujours prêts à partager leur expérience (et vous accueillir dans leur milieu lorsqu'il n'y a pas de pandémie!). [Nous pouvons vous mettre en contact.](#)

